

---

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2010

Compte-rendu affiché le : 6 mai 2010

Président : Gilles PILLON

Secrétaire de séance : Dominique DUPASQUIER

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Gilles RUMÉ, Danièle MOREAU, Sylvaine D'HOIR, Sylvère HOUDEAU, Dominique DUPASQUIER, Elisabeth PAPIN, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Annick MIDY, Malika VERLIÈRE, Jean-Paul BOURGÈS, Jacqueline BOUMENDIL, Christian CHEVALIER, Alain MOREL

Membres absents représentés :

Jacques DEBORD donne pouvoir à Danièle MOREAU

Bernard PONCET donne pouvoir à Elisabeth PAPIN

Françoise HILBRUNNER donne pouvoir à Annick MIDY

Robert CASSARD donne pouvoir à Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE

Sylviane MALEYSSON donne pouvoir à Sylvaine D'HOIR

Jocelyne BÉNOZILLO donne pouvoir à Gilles RUMÉ

Jean-Paul LACHAUD donne pouvoir à Gilles PILLON

Claire AUTRÉAU donne pouvoir à Dominique DUPASQUIER

Membre absent

Françoise GISCLON

---

Le Maire ouvre la séance à 20h10.

Madame Dominique DUPASQUIER est désignée comme secrétaire de séance.

---

### **Approbation du compte rendu de la séance publique du 1<sup>er</sup> avril 2010**

---

Le compte-rendu de la séance publique du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2010 est adopté à l'unanimité.

---

### **Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales**

---

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit de marchés de travaux et de services et d'une concession au cimetière, dont la liste est présentée ci-dessous :

#### **I. Marchés de travaux et de services**

- Signature d'un avenant avec l'entreprise de FILIPPIS pour la création d'un chemin piétonnier à l'école primaire et maternelle Edmond Guion, pour un montant de 2 060,00 € HT, soit 2 463,76 € TTC, venant en déduction du montant du marché initial qui s'élève à la somme de 69 945,25 € HT, soit 83 654,52 € TTC, ce qui ramène le nouveau montant du marché à 67 885,25 € HT, soit 81 190,76 € TTC.

- Signature d'un marché avec la société SECURITAS France pour la fermeture des accès du Parc de l'Hippodrome, pour un montant de 490,00 € HT mensuels, soit 586,04 € TTC mensuels (5 880,00 € HT annuels, soit 7 032,48 € TTC annuels) reconductible 3 fois sur une durée totale de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. Gilles PILLON précise que le personnel municipal a assuré cette mission pendant 9 mois et que l'octroi d'heures supplémentaires ne pouvant être pérenne, la Commune a dû faire appel aux services d'une société professionnelle. Le Maire rappelle également que le coût de la prestation antérieure était de l'ordre de 1 400 € mensuels.

- Signature d'un marché avec la société SOCOTEC EQUIPEMENTS RHONE dans le cadre de vérifications périodiques de divers équipements techniques et de loisirs (équipements électriques, ascenseurs...), pour un montant maximum de 100 000 € HT, soit 119 600,00 € TTC pour 4 ans à compter du 30 mars 2010 ;

- Signature d'un marché avec la société OUEST COORDINATION pour la coordination SPS dans le cadre de la rénovation des courts de tennis, pour un montant de 1 600,00 € HT, soit 1 913,60 € TTC ;

- Signature d'un marché avec la société LOGIDOM pour la vérification et le suivi du système de sécurité du contrôle d'accès et de l'alarme intrusion, pour un montant de 3 120,00 € HT par an et par visite, soit 3 731,52 € TTC par an et par visite, reconductible 3 fois sur une durée totale de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;

- Signature d'un marché avec la société OUEST COORDINATION pour la coordination SPS dans le cadre de la transformation d'un terrain de football en terrain de sport en gazon synthétique, pour un montant de 2 920,00 € HT, soit 3 492,32 € TTC ;

- Signature d'un marché avec la société DORMA ACCUEIL pour la maintenance des portes automatiques du bâtiment mairie, pour un montant de 540 € HT, soit 645,84 € TTC annuels, pour une durée totale de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Le Maire rappelle que la Collectivité a l'obligation de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des bâtiments dont elle a la charge.

## **II. Concessions au cimetière**

Type de décision	Bénéficiaire	Tarif - durée
Renouvellement	AUBRY Marie-Josée	540 € - 30 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

---

### **Autorisation de signer les marchés dans le cadre de la transformation d'un terrain de football en ghor en terrain de sport en gazon synthétique**

---

Gilles PILLON, rapporteur, indique que la Commune a engagé une consultation selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, pour l'opération suivante : transformation d'un terrain de football en ghor en terrain de sport en gazon synthétique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 mars 2010 au BOAMP et le 18 mars 2010 sur le site e-marchéspublics.com.

Les travaux sont répartis en 3 lots :

- Lot n° 1 – Terrain
- lot n° 2 – Clôture
- lot n° 3 – Espaces verts.

Le montant estimatif des travaux avait été fixé à la somme de 805 000 € TTC hors option et à 860 000 € TTC avec l'option aménagement de gradins. A l'issue de la consultation, la Commune a reçu 11 offres qui ont toutes été examinées. Le classement des offres et le choix des attributaires se sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, soit la valeur technique notée sur 20 points, avec une pondération à 60 % et le prix des prestations noté sur 20 points avec une pondération à 40 %. Gilles PILLON précise que les coefficients sont adaptés au projet.

L'analyse de la valeur technique des offres reçues a été réalisée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique des entreprises dont la liste avait été établie précisément dans le règlement de consultation.

L'analyse des offres a été réalisée lors d'une réunion spécifique le 15 avril 2010 avec des Conseillers municipaux qui ont participé à l'élaboration du cahier des charges du projet dans le cadre du groupe de travail mis en place avec les associations concernées : le TAC, le DOMTAC et l'ARCOL.

Le résultat de cette consultation fait apparaître une enveloppe globale des travaux de 500 218,00 € HT, soit 598 260,728 € TTC.

N° Lot	Intitulé	Nombre d'offres	Offre la moins chère en € HT	Offre la plus chère en € HT	Offre retenue	
					Montant	Nom de la société
1	Terrain	4	387 248,00	420 907,50	387 248,00	TARVEL
2	Clôture	8	66 000,00	128 953,30	67 258,00	TARVEL
3	Espaces verts (avec option)	4	45 712,00	65 135,00	45 712,00	TARVEL
<b>Montant total correspondant aux offres retenues</b>					<b>500 218,00</b>	

*L'option pour le lot n° 3 – Espaces verts correspond à l'aménagement de gradins d'une centaine de places environ.*

Gilles PILLON précise que le terrain de football actuel n'est plus homologué et ne répond plus aux normes de sécurité pour recevoir un match officiel.

Il rappelle qu'une commission ad hoc composée notamment de Conseillers municipaux et des représentants des associations concernées (TAC, DOMTAC, ARCOL et Histoire et Patrimoine) s'est réunie en amont pour étudier le projet et définir le cahier des charges.

Le Maire rappelle que le terrain en synthétique devant être créé sur un site historique, il paraissait important de consulter les membres de l'association Histoire et Patrimoine pour une intégration cohérente de l'équipement.

Il est également souligné que l'éclairage sera conservé.

Par ailleurs, l'aménagement des gradins, réalisé sur le talus existant, permettra leur implantation de manière harmonieuse sur les lieux. Sylvère HOUDEAU précise qu'afin d'éviter les dégradations qui pourraient être causées par les engins de chantier, il est plus opportun de créer cet équipement en même temps que le terrain de sport en synthétique.

Gilles PILLON indique que le surcoût de l'option est de l'ordre de 30 000 €. Cependant, l'entretien est beaucoup moins onéreux que s'il avait fallu procéder à un réaménagement annuellement.

L'entretien du terrain de sport en synthétique est quant à lui gratuit la première année puis s'élève à environ 6 000 à 7 000 € par an, contre 18 000 € pour un terrain en herbe. Le terrain de sport en synthétique présente également d'autres avantages : il permet une utilisation intensive, même en cas d'intempéries. Une étude de l'ADEME démontre qu'il s'agit d'un investissement écologique avec, par exemple, une consommation d'eau réduite (pour 1h30 de jeu : 400 litres d'eau contre 25 000 litres pour un terrain engazonné), l'absence d'engrais et de produits désherbants sélectifs qui préserve la nappe phréatique. De plus, les synthétiques sont recyclés et recyclables. Le Maire indique que les Communes de Saint Cyr au Mont d'Or, Dommartin, Charbonnières les Bains / Marcy l'Etoile, Tassin la Demi Lune, Limonest / Saint Didier au Mont d'Or ont décidé d'aménager ce type d'espace.

Sylvère HOUDEAU indique que deux marques sont concurrentes sur le marché : EUROFIELD et TARKETT. Le mélange choisi par l'entreprise TARVEL est celui de la société EUROFIELD, produit français et plus souple. L'estimation de la durée de vie de l'équipement est de 15 ans pour une utilisation d'environ 60 heures hebdomadaires. Concernant l'entretien, il faut le brosser et procéder à un nettoyage intégral une fois par an. Un échantillon est à la disposition des Conseillers municipaux.

Gilles PILLON rappelle que l'enveloppe globale des travaux avec option est largement inférieure à celle budgétée.

Le Maire indique qu'un courrier d'information actant la décision du Conseil municipal sera adressé aux Présidents des associations concernées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés relatifs à la transformation d'un terrain de football en ghor en terrain de sport en gazon synthétique dans les conditions sus énoncées.

---

#### **Autorisation d'attribuer des chèques cadeaux au personnel municipal à l'occasion de départs à la retraite, mutations et mariages**

---

Gilles PILLON, rapporteur, indique que la Commune souhaite remercier les agents municipaux pour les services rendus à la collectivité à l'occasion de départs à la retraite et de mutations et leur témoigner une attention particulière dans le cadre de leur mariage.

Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'attribution de chèques cadeaux au personnel municipal à l'occasion de départs à la retraite, mutations et mariages dans les conditions suivantes, hors frais de gestion :

<b>Années de service réalisées au sein de la collectivité</b>	<b>Départ à la retraite de l'agent</b>	<b>Mutation de l'agent</b>
inférieures à 5 ans	100 €	70 €
de 5 à 10 ans	150 €	120 €
de 10 à 15 ans	200 €	150 €
de 15 à 20 ans	250 €	200 €
supérieures à 20 ans	300 €	250 €

<b>Mariage de l'agent</b>	150 €
---------------------------	-------

et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

---

**Vote du budget annexe « lotissements » supplémentaire pour l'exercice 2010 – annule et remplace la délibération  
n° 10.23 du 18 mars 2010**

---

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que lors de sa séance publique du 18 mars 2010, le Conseil municipal a procédé au vote du budget annexe « lotissements » supplémentaire pour l'exercice 2010.

Or, une erreur apparaît dans le tableau sur la ligne investissement.

Il convient de lire 87 321,07 € au lieu de 87 502,47 €, tant dans la colonne des recettes que des dépenses.

C'est pourquoi, le Conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 10.23 du 18 mars 2010 et la remplace par les écritures suivantes :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	572 138,80 €	572 138,80 €
Investissement	87 321,07 €	87 321,07 €

---

**Retrait de la délibération n° 09.124 du 16 décembre 2009 portant autorisation de financer par fonds de concours  
les travaux de dissimulation des réseaux rue de la Gare, entre le rond point du Colombier et la rue des Greffières**

---

Gilles PILLON retire ce point de l'ordre du jour dans l'attente d'une réunion qui doit se tenir le 17 mai prochain entre le Préfet du Rhône et le Président du SIGERLY.

---

**Participation financière au Centre de Loisirs de la Beffe pour l'année 2010**

---

Malika VERLIÈRE, rapporteur, rappelle que depuis de nombreuses années, les enfants tourellois sont accueillis au Centre de loisirs de Dardilly. La commune dispose ainsi de 15 places pour des enfants de 6 à 12 ans et de 5 places pour des enfants de 4 à 6 ans. Cette capacité d'accueil s'avère jusqu'à présent parfaitement adaptée aux besoins de La Tour de Salvagny, puisque nous arrivons à donner globalement satisfaction à l'ensemble des demandeurs.

La Commune de Dardilly fixe la participation financière de la Commune sur la base du compte de résultat de l'année N-1 du Centre de loisirs.

Au titre de l'année 2010, le tarif facturé sera de 37,31 € par jour et par enfant tourellois. La prestation de la Caisse d'Allocations familiales étant de 3,57 € par jour, le tarif quotidien est ramené à 33,74 € (pour 28,85 € en 2007, 28,84 € en 2008 et 35,78 € en 2009).

Le tarif appliqué aux familles tourelloises est le même que celui appliqué aux familles dardilloises, en fonction de leur quotient familial.

Gilles PILLON rappelle que lors de la création du Centre de Loisirs de la Beffe, la Commune avait proposé de participer à l'investissement. Cependant, la Commune de Dardilly n'a pas souhaité entrer dans un schéma d'intercommunalité et a proposé de réserver des places aux enfants tourellois. Cet accord s'est ensuite pérennisé.

Malika VERLIÈRE indique que la Commune de Dardilly a récemment soumis l'idée de faire bénéficier le jeune Tourellois qui serait intéressé par un séjour d'une semaine dans la structure, des mêmes avantages que le jeune Dardillois.

Gilles PILLON rappelle que le Centre de Loisirs de la Beffe constitue, avec les stages multisports proposés par le TAC, une réponse aux besoins des parents qui recherchent des activités pour leurs enfants pendant les vacances scolaires. Il précise que l'année dernière, les parents situés dans la 1<sup>ère</sup> tranche à 80 %, pour le 1<sup>er</sup> enfant, payaient 17 € par jour.

Malika VERLIÈRE indique qu'au mois d'août, toutes les demandes au Centre aéré sont satisfaites.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement au Centre de Loisirs de la Beffe pour l'année 2010 dans les conditions énoncées ci-dessus.

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que la Commune de La Tour de Salvagny a, depuis très longtemps, accordé une attention toute particulière aux associations. Celles-ci constituent en effet un axe privilégié de la vie sociale du village, tout autant avec l'implication des bénévoles que dans la formation des jeunes à la vie collective et à l'effort, et la convivialité des moins jeunes dans les activités. Si les bénévoles sont le socle des associations, la Commune est l'acteur majeur du monde associatif au travers des subventions indirectes (mise à disposition d'équipement, de personnel, de matériel...) et de subventions directes (aides financières). Ces dernières ne constituent donc qu'une part relative de l'effort conséquent consenti par les Tourellois, d'autant que des efforts importants ont été consentis ces deux dernières années pour faciliter le quotidien des associations.

Danièle MOREAU rappelle qu'au-delà des subventions versées, il existe d'autres modes d'aides aux associations en prenant, par exemple, directement des frais en charge, en assurant les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux, en mettant des locaux et des équipements à disposition... Il s'agit de dépenses qui émarginent dans le budget communal et représentent des sommes considérables.

L'importance et la qualité des équipements offerts, conjuguées à la qualité de l'encadrement associatif et à une large palette d'activités, se traduisent toutefois par une participation importante d'adhérents non domiciliés sur la commune, réduisant de fait l'impact des subventions sur la participation des adhérents tourellois.

Gilles PILLON indique qu'un groupe de travail composé de six Conseillers municipaux s'est réuni en amont de la séance du Conseil municipal pour étudier l'attribution des subventions aux associations, lequel a pris la décision de fournir un effort particulier pour l'éducation des enfants. Le Maire rappelle que les associations bénéficient, outre la subvention dite de fonctionnement, de subventions exceptionnelles et également d'un forfait de photocopies attribué annuellement, lequel facilite le travail des bénévoles.

Au titre de 2010, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver les règles d'attribution des subventions aux associations de type 1, telles qu'il les avait faites évoluer en 2009.

Eu égard aux efforts d'investissement consentis au profit des associations et aux évolutions financières, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir globalement le niveau des subventions, hormis pour le forfait « encadrement » qu'il porte de 184 € à 250 €, en cohérence avec l'objectif d'éducation pour les enfants.

**Pour les associations de type 1**, associations proposant, de façon régulière, des activités culturelles, sportives ou de loisirs pour les enfants et les adultes :

- le forfait par association est attribué aux associations dont le nombre de Tourellois est égal ou supérieur à 55%. Il est doublé si le nombre d'adhérents tourellois est égal ou supérieur à 65%. Le forfait de base est de 184 €. Il est porté à 368 € s'il est bonifié.
- le forfait « encadrement enfants » est attribué sur la base du nombre d'enfants tourellois. Il est proposé de le porter de 184 € à 250 € par tranche de 30 enfants tourellois (arrondi <0,5>).
- la dotation par enfant tourellois reste à 33,89 €,
- la dotation par adulte tourellois est maintenue à 6,78 €.

Les autres règles de base restent quant à elles inchangées :

- Aucune subvention n'est attribuée aux associations ayant des conditions restrictives d'adhésion ou dont l'objet ou l'activité principale concerne la défense d'intérêts particuliers ou catégoriels.
- En l'absence de justifications, aucune subvention ne pourra être attribuée aux associations qui disposent, en fin d'exercice, d'une trésorerie supérieure à 50 % de leurs dépenses annuelles de fonctionnement.

Les associations de type 1 regroupent les associations suivantes : Tour Athletic Club, DOMTAC, ARCOL, les Amis de l'Ecole Publique, Sagittaire, les Temps Danse, Amicale Boule Salvagny, Club des Anciens, l'Association des Familles, Loisirs Accueil Tourellois, Aïkido Tourellois, Atelier Tourellois de Peinture, Salvagny Country Tour, Tourellois Echecs Club, Gentlemen Petanque Club, Centre de Formation Bouliste, ASMC Judo Club, Histoire et Patrimoine, les Amis du Jumelage, Amitié Animation Tourelloise, l'Association Philatélique, les Scouts de France.

Les associations DOMTAC et ARCOL seront considérées, à compter de cette année, comme des associations à part entière puisqu'elles sont régies par la loi de 1901, ayant leur propre personnalité juridique avec un siège et un Conseil d'administration indépendants du TAC. Par ailleurs, leurs effectifs et la proportion de Tourellois doivent amener le Conseil municipal à gérer ses relations directement avec elles.

Gilles PILLON précise que les deux associations susvisées entrent dans un schéma d'intercommunalité. La création du DOMTAC, association loi 1901, résulte d'une entente sportive entre les communes de Dommartin et La Tour de Salvagny. Elle compte 464 adhérents et l'ARCOL 382, dont 17 enfants et 8 adultes tourellois. Le tableau reprenant les effectifs sera mis à jour et communiqué à l'ensemble du Conseil municipal.

Le Président du TAC a été reçu par le Maire. Ce dernier lui a exposé le souhait de la Commune d'adapter l'attribution des subventions à la réalité juridique des associations. Les subventions seront donc désormais directement versées au DOMTAC et à l'ARCOL au lieu de transiter par le TAC. Il en est de même pour la mise à disposition des locaux et équipements.

Jean-Paul BOURGÈS réaffirme le désir du Conseil municipal de soutenir la participation des Tourellois et notamment des enfants aux activités sportives. La prise en compte du DOMTAC et de l'ARCOL en tant qu'associations à part entière induit une volonté de transparence. L'intercommunalité est un atout si elle est réfléchie, construite et équilibrée.

Gilles PILLON précise qu'elle permet d'offrir un service de qualité pour un coût moins élevé. Il prend l'exemple de l'ASMC Judo qui regroupe les communes de Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile et La Tour de Salvagny.

Le Maire indique qu'en raison de la conjoncture actuelle, les Conseils généraux réduisent de manière conséquente leurs participations financières dévolues à la filière culturelle et sportive qui peuvent diminuer jusqu'à 50 %. Il est donc nécessaire d'anticiper toute éventuelle évolution défavorable. Le Maire rappelle la qualité des locaux et équipements mis à la disposition des associations.

Il est précisé que l'Ecole de musique fait l'objet depuis l'exercice 2009/2010 d'une approche spécifique avec l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement.

Les subventions votées par le Conseil municipal, à l'unanimité, pour les associations de type 1 sont les suivantes :

Tour Athletic Club	7 962 €
DOMTAC	2 330 €
ARCOL	880 €
Les Amis de l'Ecole Publique	8 279 €
Le Sagittaire	108 €
Les Temps Danse	2 507 €
Amicale Boule Salvagny	754 €
Le Club des Anciens	1 568 €
L'Association des Familles	462 €
Loisirs Accueil Tourellois	454 €
L'Atelier Tourellois de Peinture	265 €
Salvagny Country Tour	115 €
Tourellois Echecs Club	299 €
Aïkido Tourellois	115 €
Gentlemen Pétanque Club	81 €
Centre de Formation Bouliste	339 €
ASMC Judo Club	2 174 €
Histoire et Patrimoine	585 €
Les Amis du Jumelage	904 €
Amitié Animation Tourelloise	463 €
Association Philatélique	41 €
Scouts de France	765 €

**Les associations de type 2** ont un rôle très spécifique, en matière sociale ou culturelle notamment. Le montant de la subvention est défini en référence aux activités de l'association et de ses particularités, aucune comparaison n'étant possible avec la précédente catégorie.

• **Aide à Domicile en Milieu Rural de La Tour de Salvagny : la subvention proposée est de 28 500 €.**

L'ADMR a assuré, en 2008, 12 493 heures de travail (- 1,5 % travaillées), et porté 1 541 repas pour un nombre de bénéficiaires total de 112 (dont 99 personnes âgées, 2 handicapés et 11 « tout public »).

Dans le cadre de la politique de maintien à domicile, le Conseil municipal prend en charge, depuis 2007, les charges de personnel liées au coût du secrétariat à temps partiel de l'association.

Pour 2010, Dominique DUPASQUIER et Jean-Paul BOURGÈS ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de reconduire la prise en charge partielle des charges de personnel de la secrétaire et de maintenir le niveau de subvention précédent, soit un montant global de 28 500 €.

Dominique DUPASQUIER indique que la nouvelle dénomination de cette association est « Association de Service à Domicile ». Le logo « ADMR » est néanmoins conservé.

- **Ecoles en Fête** : la subvention est calculée sur la base d'un forfait par enfant scolarisé dans les écoles publiques maternelle et primaire, de 6,94 €. Le nombre d'enfants concernés étant de 248, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à l'association une subvention de 1 721,12 €. Il est rappelé que la Commune participe par ailleurs directement aux classes de découverte.
- **Les Amis des Charmilles** : la subvention est calculée sur la base du même forfait que pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques, mais ne s'applique que pour les enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune. 69 enfants étant concernés, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à l'association une subvention de 478,86 €.
- **Amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à cette association une subvention de 840 €.
- **Association des Anciens Pompiers Tourellois** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à cette association une subvention de 225 €.
- **Bibliothèque** : bien que les travaux de la Maison de La Tour puissent avoir un impact sur l'activité 2010 de la Bibliothèque, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le même montant de subvention soit 4 315 €, permettant un complément d'achat lors de l'ouverture dans les locaux agrandis.
- **Amicale des Classes en 0** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à cette association une subvention de 747 €.
- **Association Départementale du Rhône / Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (A.D.R. / C.A.T.M.)** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à cette association une subvention de 490 €.
- **Noël'In** : La 15<sup>ème</sup> édition du Marché de Noël aura lieu les 4 et 5 décembre prochains. Le Comité de pilotage s'est réuni pour faire un bilan du marché 2009 et évoquer les premières pistes de réflexion. Afin de permettre à l'association Noël'In d'engager les premières dépenses, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui attribuer une subvention de 5 000 €. Le montant de la subvention totale sera arrêté après l'étude du projet de marché de Noël par le Comité de pilotage.
- **La Clique de Dommartin** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à cette association une subvention de 570 €. Il est rappelé que cette association met à la disposition de la Commune son équipe pour les commémorations des cérémonies des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre. Danièle MOREAU précise que l'association n'assiste pas à la commémoration du 5 décembre.
- **OCCE maternelle** : l'Office Central de la Coopération à l'Ecole prévoit, dans ses statuts, la gestion par les élèves des sommes recueillies. Cette gestion par les élèves doit correspondre à «une école de responsabilité». Il est rappelé que ces subventions ne correspondent pas aux dépenses de fonctionnement des écoles qui sont prises en charge directement par le budget principal de la Commune. Le montant de base est de 9,46 €. L'effectif scolarisé étant de 81 enfants, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à l'OCCE maternelle une subvention de 766,26 €.
- **OCCE primaire** : même principe que pour la maternelle. L'effectif scolarisé étant de 167 enfants et le montant de base s'élevant à 9,46 €, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à l'OCCE primaire une subvention de 1 579,82 €.

Il est par ailleurs proposé un certain nombre de subventions exceptionnelles :

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Prévention routière »**

Cette association organise des actions de prévention routière, notamment auprès des jeunes. La Commune fait régulièrement appel à ses services dans les écoles. Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à cette association une subvention de 480 €, allouée en fonction du nombre d'habitants.

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Française de Lutte contre la Mucoviscidose**

La Commune a choisi, depuis plus de quinze ans, de concentrer son aide aux actions sociales et humanitaires sur une seule association, l'Association Française de Lutte contre la Mucoviscidose. Cette association participe à la fois à la recherche médicale fondamentale et à la recherche appliquée, tout en œuvrant pour une amélioration des conditions de vie des enfants atteints de cette maladie. Dans le cadre du parrainage de la Virade de l'Espoir qui a lieu au Parc de Lacroix Laval, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à cette association une subvention exceptionnelle de 1 850 € et poursuit la prise en charge du buffet lors de la remise des prix et prête du matériel pour la journée de la Virade qui aura lieu cette année le dimanche 26 septembre.

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AAEP**

Suite à une initiative du Conseil municipal d'enfants, l'organisation de séances de cinéma pour enfants a été mise en place en mars 2002 avec l'AAEP. La programmation de ces séances, qui ont lieu à 18h00, est réalisée avec des membres du Conseil municipal d'enfants. Le prix d'entrée, fixé à 4,80 € par l'Ecran Mobile, est bonifié de 1,50 € par la Commune, ramenant le prix des entrées enfants pour ces séances à 3,30 €. Afin de pouvoir maintenir ce tarif privilégié, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue à cette association une subvention de 1 050 € au titre de l'année 2010.

Par ailleurs, le Conseil des Anciens a souhaité mettre en place une séance pour les Seniors avec la projection de films anciens. Le prix de la séance avait été fixé à 3,00 €. Lors de la 1<sup>ère</sup> séance, seulement 39 personnes sont venues, générant un déficit de 483 € (coût 600 €) l'AAEP qui a pris en charge l'organisation et la gestion de la séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention complémentaire de 483 € à l'AAEP.

Gilles PILLON précise toutefois que la Commune ne pourra couvrir le déficit de ces séances au regard de la faible fréquentation. Aussi, selon l'évolution à venir, il sera peut être nécessaire de s'interroger sur la pérennité de cette nouvelle activité qui ne répond peut être pas aux besoins des Tourellois.

Sur une question de Christian CHEVALIER, Gilles PILLON indique qu'il ne connaît pas les raisons du faible taux de participation à cette première séance.

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'URFOL – Ecran Mobile**

L'Ecran Mobile s'occupe de la gestion technique et financière des séances mensuelles de cinéma en relation avec l'AAEP. Avec une fréquentation moyenne de 56 personnes par séance en 2009, l'activité Cinéma est déficitaire de 2 188,80 € sur la commune pour l'URFOL. Cette dernière sollicite les communes bénéficiaires de cette activité pour une participation financière sur la base de 0,33 € par habitant (référence population municipale soit 3 476 habitants).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui attribuer une subvention de 0,33 € par habitant, soit 1 147,08 €.

Gilles PILLON note une diminution significative de la fréquentation du Cinéma.

#### **Attribution d'une subvention à la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais**

Cette proposition de subvention résulte de l'adhésion de la Commune à la Mission Locale basée à Tassin en 2001, dont l'objectif est de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. 30 jeunes tourellois ont ainsi été suivis en 2009. La participation est calculée sur la base de 1 € par habitant, référence dernier recensement double compte + 30 € par jeune suivi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à cette association une subvention de 4 451 €.

Jean-Paul BOURGÈS rappelle que lors de l'adhésion de la Commune à la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais, 10 jeunes étaient suivis. Ce chiffre a triplé depuis. Il note un effort de la structure dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et souligne la grande qualité de l'action menée.

Gilles PILLON indique que ce service répond à un réel besoin.

Malika VERLIÈRE souligne l'importance de l'accompagnement du jeune vers une autonomie de manière générale.

#### **Attribution d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône**

7 jeunes tourellois suivent actuellement une formation d'apprenti (formation en alternance) développée par les centres de formation d'apprentis et financée essentiellement par la Région. Compte tenu des coûts et de l'intérêt de telles formations, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 100 € par apprenti, et ainsi d'attribuer une subvention de 700 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Familiale et Rurale des 4 vallées**

1 jeune tourellois suit actuellement une formation. Compte tenu des coûts et de l'intérêt des formations dispensées, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à même hauteur que pour l'apprentissage, soit à hauteur de 100 € par Tourellois et ainsi d'attribuer une subvention de 100 € à la MFR des 4 Vallées. Il est précisé que cette MFR est basée à Lamure Sur Azergues.

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Familiale Rurale de Chessy-Les-Mines**

2 jeunes tourellois suivent actuellement une formation. Compte tenu des coûts et de l'intérêt des formations dispensées, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à même hauteur que pour l'apprentissage, soit à hauteur de 100 € par Tourellois et ainsi d'attribuer une subvention de 200 € à la MFR de Chessy-Les-Mines.

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du Jumelage**

Au fil des ans, le jumelage, qui a été scellé en 1996 avec la Commune de Terruggia Montferrato, a vu se nouer des échanges réguliers avec la participation des habitants des deux communes aux principales fêtes locales (Vivere in Campagna, Noël In, Beaujolais nouveau, vente de Colombes...). Chaque année, une rencontre a lieu entre les deux Comités de jumelage et les Conseils municipaux. Cette année, les Terruggesi viennent à La Tour de Salvagny les 8 et 9 mai. Danièle MOREAU précise que deux autocars regroupant 103 Italiens feront le déplacement. De ce fait, une organisation particulière a dû être mise en place, notamment concernant les repas, l'hébergement et l'organisation des activités (danse, football et cyclo). Le 8 mai 2010, les Terruggesi arriveront place de la Mairie. Le repas sera ensuite servi à la Salle des Fêtes puis les activités auront lieu l'après-midi. Danièle MOREAU souligne la mobilisation des différents acteurs qui ont dû trouver des solutions pour héberger les Italiens venus nombreux.

Le dimanche 9 mai 2010, la visite de Chambéry est prévue. Il reste 17 places dans l'autocar et les personnes qui souhaiteraient se joindre au groupe doivent se rapprocher de l'association Les Amis du Jumelage. Cette visite est organisée de concert avec l'Office du Tourisme et sera guidée.

Gilles PILLON indique que c'est la première fois que les Italiens viennent à La Tour de Salvagny si nombreux et surtout comptant autant d'enfants (une cinquantaine). 8 éducateurs italiens encadreront les activités de football et de danse, ainsi que les associations DOMTAC, AAEP et les Temps Danse. Le Sagittaire proposera également une découverte du tir à l'arc. Un concours de boule aura lieu en extérieur ou au Bouldrome en cas d'intempéries.

Une subvention exceptionnelle sera proposée à délibération du Conseil municipal au mois de juin 2010, en fonction du bilan qui aura été établi par l'association.

Pour participer à l'organisation de toutes ces manifestations, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Les Amis du Jumelage une subvention de 2 800 € (hors venue des Italiens).

### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tour Athletic Club (TAC)**

Le Rallye des Trois Cols, importante épreuve cycliste de réputation régionale – voire nationale – organisée par la section Cyclo du TAC, se déroulera le jeudi 13 mai 2010.

Chaque année, la Commune apporte son soutien à cette manifestation par la prise en charge de la réalisation d'un dépliant, tiré à 3 500 exemplaires, reprenant, sur l'une des pages, les argumentaires sur les projets autoroutiers de la région, ainsi que 50 affiches pour un montant de 1 388,56 € (somme qui sera directement payée à l'imprimeur). Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 1 388,56 € à l'association Tour Athletic Club.

---

### **Définition du périmètre de la zone 30 km/h sur le territoire de La Tour de Salvagny – modificatif à la délibération n° 09.82 du 24 juin 2009**

---

Gilles RUMÉ, rapporteur, rappelle que par délibération en date du 24 juin 2009, le Conseil municipal avait défini le périmètre de la zone 30 km/h rue de Lyon à partir de son numéro 21.

La configuration des lieux a amené à réaliser un plateau surélevé matérialisant l'entrée de la zone 30 km/h à hauteur du numéro 21 de la rue de Lyon, ce qui induit à marquer l'entrée de celle-ci en amont.

Gilles RUMÉ précise que la Commune et le Grand Lyon ont été attentifs aux entrées carrossables et au fait de ne pas supprimer de places de stationnement.

Gilles PILLON note que la mise en place de la zone 30 km/h couplée avec la réalisation du Rond Point à hauteur de l'intersection avec la rue de la Veyrie est une réponse à la vitesse excessive des véhicules circulant rue de Lyon.

Jean-Paul BOURGÈS remarque la nécessité de tels aménagements pour la sécurité.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° 09.82 du 24 juin 2009 comme suit :

« - rue de Lyon, le périmètre de la zone 30 km/h débutera à partir de son numéro 27 ».  
Les autres dispositions de la délibération susvisée restent inchangées.

---

### **Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Charbonnières les Bains / La Tour de Salvagny / Marcy l'Etoile pour les années 2008 et 2009**

---

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que les délégués de la commune à ce syndicat sont, outre le Maire : Sylvère HOUDEAU, Danièle MOREAU, Sylvaine D'HOIR et Alain MOREL.

#### **Rapport d'activité pour l'année 2008**

- ✓ Suite aux élections municipales, les membres du bureau sont :
  - Président : Maurice FLEURY
  - Vice-Présidente : Chantal DORVEAUX
  - Secrétaire : Alain MOREL.
- ✓ Les travaux qui ont été réalisés sont les suivants : comblement de la pataugeoire (sa réfection est reportée), réfection des pédiluves, divers travaux d'entretien, nettoyage et remise en eau des bassins.

- ✓ Le compte administratif 2007, voté en 2008, fait apparaître :
  - en section d'investissement : des dépenses à hauteur de 489 506,38 € et des recettes à hauteur de 484 189,69 €,
  - en section de fonctionnement : des dépenses à hauteur de 298 738,87 € et des recettes à hauteur de 347 375,36 €.
 Les résultats du compte administratif 2007 se présentent donc comme suit :
  - excédent de fonctionnement : 67 244,62 €,
  - déficit d'investissement : 50 791,75 €,
 soit un résultat global de clôture de 16 452,87 €.
- ✓ Le budget primitif 2008 est équilibré en dépenses et recettes sur la section d'investissement à la somme de 808 684,14 € et en section de fonctionnement à la somme de 941 935,29 €.
 

Compte tenu des résultats médiocres de la saison 2007, les membres du Comité ont décidé de ne pas procéder à de nouveaux investissements. L'objectif principal pour la saison 2008 est la maîtrise des fluides : surveillance accrue de la consommation d'eau et adaptation de la température de l'eau en fonction de la fréquentation et des conditions météorologiques.
- ✓ La cession de la maisonnette avec une surface de terrain attenante de 1 400 m<sup>2</sup> est envisagée et la Commune de Charbonnières les Bains est intéressée par cette acquisition.
- ✓ Le prestataire retenu dans le cadre de la délégation de service public de type affermage du snack-bar est le même que précédemment : BIVOUAC TEAM SERVICES.
- ✓ Le tarif non subventionné pour une entrée est fixé à 8,00 € pour un adulte et à 6,50 € pour un enfant. Le tarif subventionné ou tarif invité pour une entrée est fixé à 4,50 € pour un adulte et à 3,00 € pour un enfant. Des tarifs sont également établis pour l'achat de cartes ou d'abonnements, ainsi qu'une réduction dans le cadre d'une entrée après 16h30 ou pour les groupes.
- ✓ L'établissement a relevé 30 522 entrées sur la saison, en augmentation d'environ 5 000 entrées par rapport à 2007. A titre indicatif, 7 079 entrées individuelles adulte et 2 290 entrées individuelles enfants ont été vendues en non résidents, contre 2 392 entrées individuelles adulte et 970 entrées individuelles enfant en résidents.
- ✓ La consommation d'eau est passée de 9 195 m<sup>3</sup> en 2007 à 9 400 m<sup>3</sup> en 2008 et la consommation de gaz de 21 780 kg en 2007 à 7 209 kg en 2008.

#### **Rapport d'activité pour l'année 2009**

- ✓ Il avait été prévu, au budget primitif 2008, une participation financière globale des Communes à hauteur de 200 000 €. Seuls 120 000 € ont été mis en recouvrement. Un complément de 50 000 € est donc mis en recouvrement et réparti au prorata de la population, soit :
 

- pour Charbonnières les Bains	20 087 € (4 450 habitants sur 11 077)
- pour La Tour de Salvagny	15 618 € (3 460 habitants sur 11 077)
- pour Marcy l'Etoile	14 295 € (3 167 habitants sur 11 077)

Les participations respectives des Communes pour le fonctionnement du Syndicat au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à :

- pour Charbonnières les Bains	68 295 €
- pour La Tour de Salvagny	53 101 €
- pour Marcy l'Etoile	48 604 €.

- ✓ Les actions importantes de cette année 2009 sont : la résolution des problèmes récurrents de fuites d'eau (pour un budget de 22 000 €), l'aménagement de l'espace pataugeoire avec adjonction d'un ou plusieurs jeux interactifs (pour un budget de 20 000 €), la rénovation des vestiaires et la remise en état du terrain de volley. La vente de la maisonnette à la Commune de Charbonnières les Bains est intervenue pour 90 000 €.
- ✓ La contribution totale des Communes pour l'exercice 2009 est fixée à 120 000 €, soit :
 

- pour Charbonnières les Bains	50 364 €
- pour La Tour de Salvagny	36 115 €
- pour Marcy l'Etoile	33 521 €.

Le budget primitif 2009 est équilibré en section d'investissement à 168 219 € et en section de fonctionnement à 301 800 €.

- ✓ Le compte administratif 2008 fait apparaître :
  - en section d'investissement : des dépenses à hauteur de 19 016,82 € et des recettes à hauteur de 89 950,68 €,
  - en section de fonctionnement : des dépenses à hauteur de 9 840,42 € et des recettes à hauteur de 3 691,47 €.

Les résultats du compte administratif 2008 se présentent donc comme suit :

- excédent de fonctionnement de 97 251,82 €,
- déficit d'investissement de 70 933,86 €,

soit un résultat global de clôture de 26 317,96 €.

- ✓ La création d'un emploi supplémentaire de surveillant de baignade est intervenue pour les mois de juillet et août 2009.
  - ✓ Le bilan d'exploitation de la piscine pour l'année 2009 est le suivant :
    - Fréquentation :  
Nombre d'entrées 34 120  
Contre 30 522 en 2008 et 23 902 en 2007  
Soit une augmentation de près de 12 %.
    - Evolution des encaissements :  
(y compris groupes) 201 460 €  
Contre 171 992 € en 2008 et 141 649 en 2007  
Soit une augmentation de plus de 17 %.
- Prix moyen d'une entrée : 5,90 € contre 5,63 € l'an dernier et 5,93 € en 2007, soit une augmentation de plus de 4 %.
- Malgré ces résultats plutôt positifs, il a été décidé de mettre en recouvrement le solde de la participation des Communes pour conforter la trésorerie du Syndicat.
- ✓ Les tarifs d'entrée fixés ont été les mêmes que ceux appliqués au titre de l'année 2008.
  - ✓ La consommation d'eau en 2009 a été de 8 259 m<sup>3</sup> et celle de gaz de 5 028 kg.

Le Maire note donc une amélioration de la fréquentation de l'établissement, une stabilisation des tarifs et une participation stable des Communes. Certaines années, la Trésorerie du Syndicat permet la réalisation de travaux et les années moins fastes, la réserve de fonds de 10 000 € permet de pallier les difficultés budgétaires. Cette gestion permet d'instaurer une certaine lisibilité comptable.

Danièle MOREAU précise que la participation financière des Communes est liée au nombre d'habitants.

Jean-Paul BOURGÈS rappelle qu'il y a quelques années, des Communes voisines ont émis le souhait de réaliser d'importants investissements, chiffrés en millions d'euros. Il souligne la nécessité de gérer raisonnablement le budget du syndicat. Les besoins sont en effet satisfaits tout en menant une saine gestion.

Gilles PILLON évoque un article paru dans la presse émanant de la Commune de Charbonnières les Bains. Il affirme que l'aménagement d'une piscine couverte n'est absolument pas envisagé au cours de la présente mandature car il générerait un déficit beaucoup trop important qui ne pourrait être supporté par les Communes.

Par ailleurs, aucune participation financière ne peut intervenir de la part du Grand Lyon car celui-ci n'a aucune compétence en la matière.

Alain MOREL indique que seul le Centre nautique de Saint Laurent de Chamousset n'est pas déficitaire, notamment grâce aux nombreuses activités nautiques annexes qu'il propose.

Gilles PILLON indique que la commune d'Ecully a prévu de réaménager sa piscine et celle de Dardilly étudie la création d'un centre nautique desservant la zone TECHLID. Le Maire souligne l'importance d'un accès facile pour les utilisateurs à ce type d'équipement.

Sylvère HOUDEAU note que la structure intercommunale nautique de l'Arbresle compte environ 500 000 € de recettes liés au nombre d'entrées sur un budget de 1 million d'euros, soit un déficit de 500 000 €, sans compter l'investissement.

Les rapports d'activités complets du Syndicat Intercommunal de Charbonnières les Bains / La Tour de Salvagny / Marcy l'Etoile pour les années 2008 et 2009 sont consultables en mairie et le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

---

### Tirage au sort du jury d'assises pour l'année 2011

---

Gilles PILLON, rapporteur, indique qu'en vue de composer le jury d'assises 2011, les communes doivent établir la liste préparatoire à la liste annuelle. Cette désignation doit avoir lieu publiquement par tirage au sort d'après la liste générale électorale. Le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Pour la Commune de La Tour de Salvagny, le nombre de jurés est de trois, le nombre de noms à tirer au sort est de neuf. Cette liste préparatoire ne peut pas comprendre des personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2011 (personnes nées après le 31 décembre 1988) et si le tirage correspond à un nom d'une personne rayée, le tirage doit être considéré comme nul.

Pour effectuer le tirage au sort, il est procédé en deux temps. Le premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs, le second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

Les électeurs désignés sont :

Page 98 ligne 4	FALSON Serge René Georges, domicilié 19 t rue du Colombier
Page 166 ligne 2	MAHE épouse DEPROIT Huguette, domiciliée 16 chemin du Ferratier
Page 219 ligne 1	REY Claude, domicilié 1 allée des Chênes
Page 167 ligne 9	MAKINADJIAN Agnès Serpouhie, domiciliée 32 B rue de la Gare
Page 260 ligne 3	VIDAL Eric, domicilié 25 allée des Jardins
Page 167 ligne 6	MAILLOT épouse MOREAU Danièle Colette Jacqueline, domiciliée 20 avenue du Casino
Page 92 ligne 1	DUPASQUIER épouse DONY Catherine Louise, domiciliée 36 avenue de l'Hippodrome
Page 6 ligne 5	ARTAUD Lionel Michaël, domicilié 10 allée de Pré Magnin
Page 48 ligne 8	CHAINED Gérard Raoul, domicilié 47 rue de la Gare

---

### Questions diverses

---

- **Préparation des séances publiques du Conseil municipal**

Gilles PILLON rappelle que les différents dossiers présentés en séance publique du Conseil municipal ont été travaillés en amont en commission générale, réunion privée réunissant les membres du Conseil municipal.

- **Commercialisation de l'immeuble « AUREA » sis avenue des Monts d'Or**

Sylvaine D'HOIR indique que le Groupe BREMOND a fixé les dates pour la commercialisation des logements de son immeuble « AUREA » situé avenue des Monts d'Or sans en avoir préalablement informé la Commune. L'information sera diffusée sur le site Internet, ainsi que sur les panneaux lumineux mais ne pourra être insérée dans « La Tour en Bref ».

Le 5 mai 2010 de 16h00 à 20h00 aura lieu la commercialisation à l'intention des primo accédants. La Commune a négocié une journée supplémentaire pour favoriser ces derniers le 11 mai 2010 de 16h00 à 20h00. 11 logements sur 42 sont réservés à la primo accession.

Les 7 et 8 mai 2010 recevront les aux autres acquéreurs.

Sur une question de Malika VERLIÈRE, Sylvaine D'HOIR indique que le prix du m<sup>2</sup> est de l'ordre de 2 800 € pour les primo accédants et de 3 200 à 3 400 € pour les autres acquéreurs.

- **Enquête publique sur la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Elle se déroulera du 11 mai 2010 au 17 juin 2010 inclus. L'information sera diffusée dans « La Tour en Bref ».

La Commune de La Tour de Salvagny est concernée par quelques points, contrairement à la révision n° 6 : intentions de voirie modifiées, suppressions d'emplacements réservés inutiles...

- **Enquête publique sur la modification de périmètres de protection des monuments historiques**

Elle se déroulera du 11 mai 2010 au 17 juin 2010 inclus. Aucun point ne concerne La Tour de Salvagny. Le Commissaire enquêteur, ainsi que Sylvaine D'HOIR seront présents en mairie le 12 juin 2010 de 9h00 à 12h00.

- **Enquête publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Lyonnaise (SCOT)**

Le SCOT est un outil de planification imposé par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) élaborée par l'Etat qui s'imposera à toutes les politiques sectorielles de l'agglomération lyonnaise regroupant 72 communes.

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements. Il s'imposera au Plan Local d'Urbanisme (PLU), au Plan de Déplacements Urbains (PDU), au Plan Local de l'Habitat (PLH).

L'enquête publique se déroulera du 3 mai 2010 au 28 juin 2010 inclus. Le Commissaire enquêteur n'assurera aucune permanence à La Tour de Salvagny mais en mairie de Tassin la Demi Lune.

Sylvaine D'HOIR note que dans le SCOT, une place importante a été réservée à l'aspect environnemental et que dans la DTA, qui s'impose au SCOT, sont inscrits tous les programmes d'infrastructures autoroutières et ferroviaires.

Sur une question de Christian CHEVALIER, Sylvaine D'HOIR indique que le périmètre qui dessert l'A89 est fixé et connu. La déclaration d'utilité publique (DUP) concernant l'A45 a été prononcée et s'imposera donc au SCOT, sauf décision contraire du Conseil d'Etat. Concernant le Contournement Ferré de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), un périmètre a été fixé et une DUP déclarée. Le tracé traverse une zone très urbanisée de l'Est lyonnais, induisant des nuisances très importantes. En revanche, si le COL est inscrit dans la DTA, son périmètre n'a pas encore été déterminé.

Gilles PILLON remarque que les travaux relatifs à la réalisation de l'A89 ne souffrent d'aucun retard (arrivée en 2012 à La Tour de Salvagny). En revanche, la Commune ne disposant d'aucune information sur la liaison A89 / A6, aucune communication n'a pu être effectuée à la presse. Dès que le Maire sera en possession d'éléments, il ne manquera pas d'en diffuser la teneur.

Sylvaine D'HOIR remarque que des travaux visant à réduire les nuisances sonores seront réalisés mais celles-ci resteront néanmoins très gênantes pour les riverains. Elle indique que l'A89 arrivera au pont de Lozanne et se déversera sur la N7.

Jean-Paul BOURGÈS remarque que seul le déficit pourrait arrêter les travaux autoroutiers, l'Etat restant sourd aux arguments pertinents présentés par les différents acteurs concernés par les projets.

Sylvaine D'HOIR rappelle que le tracé du COL a été établi il y a plus de 15 ans. Si ce périmètre est conservé, il traversera une zone urbanisée des Monts du Lyonnais et ne répondra en aucune manière au transit.

Gilles PILLON espère que l'impact environnemental pourra être minimisé.

Sylvaine D'HOIR invite les Tourellois à s'exprimer sur ces enquêtes publiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire  
Gilles PILLON